

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2019**

Le cinq février deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. CHARRIAU Jean-Paul, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de la convocation : 29 janvier 2019

**Etaient Présents** : MM. CHARRIAU Jean-Paul, RAINGEARD Maurice, Mmes RENAUDINEAU Perrine, CHIFFOLEAU Annie, MM. GAUTHIER Christian, PEROYS Bernard, Mme SIMONEAU Darlène, MM. BARTEAU Patrice, BOUHIER Philippe, Mme POTIRON Anne, M. PASQUIER Jean-Charles, Mmes SEJOURNE Catherine, COLLIN Nadège

**Etaient Excusés** : MM. THOMAS David, PONT Olivier (donne pouvoir à Mme SEJOURNE Catherine)

**Etaient Absents** : Mmes TAUGERON Anne-Marie, GONCALVES Karine, DESVERRONNIERES Catéléna, M. DEGRELLE Nicolas

**Secrétaire de séance** : M. GAUTHIER Christian

Approbation du compte rendu de la réunion du 13 décembre 2018.

### **ACQUISITION DU TERRAIN DU LOTISSEMENT PLACE DES BASSES MARCHES**

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 28 février 2012 le prix de vente des 3 lots du lotissement des Basses Marches avait été fixé à 110 € TTC / m<sup>2</sup>.

Monsieur Joël FERRAND et son épouse, domiciliés 12, rue du Terrain des Sports à Paulx, se sont portés acquéreurs du dernier lot disponible (n°2). Ce terrain cadastré section AB n°121, d'une surface de 599 m<sup>2</sup> est situé au 5 Impasse Saint-Eloi. Le montant de la vente s'élèverait donc à 65 890 € TTC.

Les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal décide de céder ladite parcelle aux époux FERRAND, conformément au prix fixé en 2012, pour la somme de 110 € TTC / m<sup>2</sup> soit 65 890 € TTC.

En accord avec les acheteurs, Maître Marchand sis à Machecoul-Saint-même, procédera à la rédaction des actes de vente.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE ESPACES VERTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE A LA COMMUNE DE PAULX**

Dans le souci d'une bonne organisation des services, la Communauté et les communes membres souhaitent que des services communautaires (notamment le service des "Espaces Verts") soient mis à disposition des communes, dans l'intérêt de chacun, à fin de mutualisation.

Aussi, afin de permettre aux communes membres de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, de bénéficier, pour l'exercice de compétences non transférées, de prestations réalisées par les services communautaires, notamment en matière d'entretien et de fleurissement des espaces verts et de loisirs communaux, il est décidé de passer convention, pour une durée de 2 ans reconductible pour une même période de 2 ans.

### **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION 44**

Le conseil décide de renouveler l'adhésion de la commune de Paulx au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié. Sont concernés par la convention, l'ensemble des agents rémunérés par la collectivité. Cette convention est établie pour 3 ans jusqu'au 31/12/2021.

## **MISE EN PLACE DU SELF – ORGANISATION DU TEMPS MERIDIEN**

La surveillance sera assurée par 5 personnes :

- 2 animateurs mis à disposition par l'association Graine d'Envies
- 2 agents communaux (Cynthia Retureau et Christine Gilet)
- 1 personne de l'Ogec de Paulx, pour l'instant indisponible, sera remplacée par un contractuel recruté par Retz'agir

Les élèves rentreront par niveau avec un pointage. Les rationnaires choisiront les quantités suivant leur appétit.

Tarif pour les repas adulte : sujet ajourné en attente de plus de précisions sur le prix proposé par le fournisseur Elixor.

### **Convention avec l'association Graine d'Envies pour la surveillance des élèves à la cantine scolaire durant la pause méridienne :**

L'association Graine d'Envies pourrait mettre 2 animateurs à disposition de la commune.

Le conseil décide de passer une convention qui précise les modalités de cette mise à disposition, principalement de 12H à 13H20 et de 11H55 à 13H20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis lors des périodes scolaires (les horaires seront affinés en fonction des besoins). Les animateurs seront chargés de l'animation et de l'encadrement des enfants dans la cour du restaurant scolaire ainsi que pendant le temps de repas. Ils peuvent être amenés à accompagner les enfants sur les trajets école / cantine. La convention sera établie pour la période du 25 février au 5 juillet 2019 et donnera lieu à facturation sur la base de 15.15 € / heure (le tarif horaire étant susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution du point de référence de la convention collective de l'animation).

## **SUBVENTION A L'ASSOCIATION GRAINE D'ENVIES**

Une convention d'objectifs et de moyens lie la commune de Paulx à l'association Les P'tits Paulx désormais dénommée Graine d'Envies. Pour mémoire, cette convention a pour objet de définir les obligations respectives de la commune de Paulx et de l'association.

Pour l'association :

- Organiser l'accueil des enfants dans le cadre du temps périscolaire, de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires et le mercredi.
- Organiser des activités et projets à destination des familles.

Elle organisait également les activités dans le cadre des Temps d'Accueil Péri éducatifs pour les enfants scolarisés en classes élémentaires de l'Ecole des Prés Verts, lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée scolaire 2014-2015. Ces activités ont été supprimées à la rentrée 2018-2019

Pour la commune de Paulx :

- Mettre à disposition de l'association Les P'tits Paulx des locaux communaux afin qu'elle puisse y organiser ses activités,
- Soutenir financièrement les activités mises en place.

Les besoins financiers de l'association sont tels qu'il lui avait été accordé une subvention de 50 000 € en 2018.

Cependant compte tenu de la difficulté rencontrée par l'association pour communiquer des comptes définitifs à cette époque de l'année, et afin de remédier à ses besoins de trésorerie du début d'exercice, le conseil décide de verser la moitié de la subvention de l'année n-1 en début d'année n soit 25 000 € d'acompte pour 2019.

Cette somme sera décomptée du montant total définitif qui sera alloué à l'association lorsque celle-ci aura produit son bilan.

## **SCOLARISATION DES ENFANTS EN PRE PETITE SECTION – ECOLE PUBLIQUE DES PRES VERTS**

L'école publique des Prés Verts est susceptible d'accueillir des enfants de pré petite section. Le conseil décide que 6 enfants maximum (nés jusqu'en juin 2017) puissent venir à l'école sur 2 matinées consécutives par semaine.  
(12 voix pour et 2 voix contre)

## **TRAVAUX RUE DU MARCHÉ NEUF**

Des travaux s'avèrent nécessaires dans la rue du Marché Neuf. Une première estimation effectuée par CDC Conseils porte sur la création de trottoirs et le réseau d'eaux pluviales notamment pour 42 577.50 € HT.

Une option pour la réalisation du réseau des eaux usées s'élève à 50 216.25 € HT.

Il convient par ailleurs d'affiner ce chiffrage et d'ajouter l'éclairage public de manière à déposer des dossiers de demande de subvention.

## **INFORMATION SUR LE PÔLE COMMERCIAL**

Les commerçants sont susceptibles de réaliser un projet par eux-mêmes dans le presbytère (pharmacie, infirmiers, coiffeuse, esthéticienne). Un scénario établi par leur architecte est proposé.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Travaux rue de La Limouzinière : clôture, assainissement
- Travaux de voirie devant l'école publique
- Zones inondables
- Cimetière
- Lettre relative à un projet de parc résidentiel de loisir
- Permis de construire déposé pour aménager des logements dans l'ancien restaurant
- Travaux salle de la cantine prévus en juillet / août 2019 : pas de réservation pendant cette période